

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 novembre 2025

– Point 9.2 à l'ordre du jour –

Délibération n° 2025-27

Autorisant la Directrice générale à attribuer et à signer le marché ayant pour objet l'impression, le façonnage, le colisage et la livraison au routeur de Santé publique France des brochures de communication et d'information à destination du grand public et des professionnels de Santé publique France.

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération 2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à attribuer et à signer le marché d'impression, de façonnage, de colisage et de livraison au routeur de Santé publique France des brochures de communication et d'information à destination du grand public et des professionnels de Santé publique France.

Article 2° - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 05 décembre 2025

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration